

ou huit pouces du haut du baril, tandis que pour avoir le compte il faudrait qu'elle atteigne tout près du sommet.

J'ai lieu de croire que l'on sera appelé au cours de cette session à étudier des modifications à apporter à la loi du Cens électoral et à celle des élections. Il incombe ici encore d'agir énergiquement. Vu les renseignements qui nous sont parvenus depuis une quinzaine de jours et qui ont suscité les commentaires des deux côtés de la Chambre, il me semble que des modifications fondamentales s'imposent. S'il est impossible de remédier à la situation en modifiant ces lois, nous devrions apporter aux lois les modifications qui s'imposent. L'existence des torts à redresser ne fait aucun doute, je crois, et c'est encore le peuplé qui doit payer l'écot. Si notre population était traitée avec la justice qui lui est due, il est probable que le coût de l'assistance pourrait être considérablement réduit.

Je m'intéresse également, et d'une manière toute particulière, à la Commission du blé. Lors de la dernière session, nombre de protestations ont été envoyées à Ottawa. Le Gouvernement a fait la sourde oreille. On rapporte qu'un des honorables députés de cette Chambre, témoignant devant la commission royale, aurait déclaré que "le Gouvernement a rendu la loi sur la Commission canadienne du blé inopérante". C'est ce à quoi cela se résume. Une telle action paraît étrange de sa part. Nous savons que nombre de cultivateurs, principalement dans l'Ouest, comptaient sur cette commission pour obtenir un traitement équitable. Nous savons que parfois il semble exister bien peu de raison apparente pour expliquer la fluctuation du prix du blé à la halle aux grains. Voici un exemple d'une prédiction, bien folle en apparence, mais qui eut l'effet désiré et qui, j'imagine, permit à certaines gens de s'assurer de gros profits. Je cite un passage d'une lettre circulaire sur le marché du blé envoyée par la Searle Grain Company, le 3 février 1938:

Il y a quelques jours, le comité consultatif sur les stocks mondiaux de blé a publié une déclaration officielle à l'effet que, si les emblavures actuelles sont maintenues, si la récolte moyenne est normale, et si la demande n'augmente pas, il se produira un encombrement désastreux sur le marché du blé vers le 1er août 1940. Le comité estimait qu'à cette date le report ou surplus du stock de blé dans le monde entier ne serait pas inférieur à 1,370 millions de boisseaux.

Cette nouvelle a eu pour effet immédiat de créer un état d'instabilité sur les marchés du blé. Le prix a fléchi de deux cents à Chicago, accompagné d'abaissements correspondants sur les autres marchés. On ne pouvait s'attendre à ce que les acheteurs et les meuniers sur le marché mondial du blé se montrent bien enclins à accumuler des réserves quand le comité sur le blé à Londres laissait prévoir un encombrement désastreux sur le marché du blé dans un avenir prochain.

Tout cela n'est que pure supposition. J'y ai lu trois "si"; et sur la foi de ces "si", dont plusieurs circonstances diverses peuvent rendre impossible la réalisation, le prix du blé est tombé de deux cents le boisseau.

Nous constatons que, dès que le cultivateur commence à transporter son blé, le prix décline et reste bas durant tout le temps de la livraison. Du premier août 1936 au 12 décembre de la même année, période pendant laquelle les cultivateurs livrent la majeure partie de leur blé, le prix minimum à Fort-William a été de 96 $\frac{1}{2}$ c., et le maximum, de \$1.14 $\frac{3}{4}$. Nous constatons aussi que le prix minimum a été de \$1.20 $\frac{1}{2}$, depuis la semaine terminée le 19 décembre de la même année jusqu'à la fin de l'année-récolte de 1936-1937, et le prix maximum, de \$1.50 $\frac{1}{4}$. Le but de la Commission du blé, c'est de stabiliser le prix de vente moyen du blé et d'assurer aux producteurs contraints de vendre immédiatement après le battage à un prix aussi avantageux qu'en obtiennent les agriculteurs en état de garder leur grain plus longtemps. Elle est aussi censée supprimer une partie de l'agiotage sur les blés, mais il en résulterait peut-être trop de prospérité pour les cultivateurs. Nous n'avons donc la faculté d'utiliser cette commission que si le prix de vente du blé est inférieur au prix de revient.

Au cours de la dernière saison, chose fort étrange, il y a eu à la fois déclin des prix et du classement. Je connais un cultivateur qui a commencé à livrer à la fin d'août moins de 2,000 boisseaux de blé. Au début de la livraison, son blé figurait dans la catégorie 1 mais, vers la fin, il n'était plus classé que dans la troisième catégorie. C'est une chose grave et à laquelle le Gouvernement devrait remédier. Nous avons aussi constaté une différence de prix d'au moins 29 c. et demi entre le blé de la première et de la troisième catégorie, et une différence allant jusqu'à 20 c. entre le blé de la deuxième et de la troisième. Depuis nombre d'années, nous étions habitués à une marge d'environ 8 c. entre le blé n° 1 et le n° 3. Auparavant les compagnies qui exploitent des élévateurs réalisaient de jolis profits sur l'entreposage, en tenant leurs entrepôts presque pleins. Mais cette année, le grain faisant défaut, il a fallu apparemment trouver autre chose. A mon avis, cet écart de prix est destiné à maintenir partie des frais généraux des élévateurs. Il semble fort étrange qu'au début de la saison, presque tous les genres de grain, soit le grain nouveau, soit le vieux grain, aient été ravalés à la troisième catégorie. Je connais une petite ville d'où on a expédié, l'an dernier, 8 wagons de blé n° 1. On a envoyé des échantillons de ce grain et ils ont été classés dans le n° 2, et parfois dans